

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 V 45G Vœu relatif à la sauvegarde de l'emploi des salariés de l'hôtel Lutétia.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant le vœu de l'Exécutif adopté au Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2013 ;

Considérant la grève des salariés du Lutétia les 18, 19 et 31 octobre, du 26 novembre au 8 décembre et à nouveau le 11 décembre 2013 pour le maintien de leur emploi ;

Considérant l'importance de l'hôtel Lutétia dans le quotidien et la mémoire du 6^e arrondissement ;

Considérant la nécessité pour l'hôte Lutétia d'engager en 2014 une restructuration de grande ampleur afin de maintenir son statut d'établissement prestigieux et les trois années d'interruption d'activité prévues pour la réalisation de ces travaux ;

Considérant que le groupe immobilier et d'hôtellerie ALROV, propriétaire de l'hôtel Lutétia, dispose des moyens financiers nécessaires pour assurer le maintien des salariés dans l'emploi et, en particulier, la garantie intégrale des salaires pendant la fermeture de l'établissement pour travaux ;

Considérant que le plan social qui a été présenté aux salariés, même s'il a été légèrement amendé du fait de la mobilisation des salariés, notamment en ce qui concerne le maintien des salaires pour 60 employés estimés fragiles, n'a pas été accepté par les syndicats majoritaires CGT et CFDT et que, en l'absence de garantie sur le maintien des salaires, les salariés risquent de se voir contraints d'accepter un départ volontaire ou de subir un licenciement sec ;

Considérant le sort des salariés des prestataires de l'hôtel dont l'emploi est directement lié à l'activité du Lutétia et l'importance du maintien et du développement de l'emploi dans Paris ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social afin :

- Que les services de l'Etat reçoivent les syndicats représentatifs et entendent leurs revendications, notamment le maintien des salaires à 100% pendant les 3 années de travaux, avec des possibilités de détachements dans d'autres établissements hôteliers de luxe et l'accès à des formations qualifiantes ainsi que toute autre option de soutien aux projets de création/reprise d'entreprise ou d'engagement associatif ;
- Que ces considérations soient prises en compte dans l'analyse du plan de sauvegarde présenté et dans les suites qui y seront données ;
- Que l'Etat mette tout en œuvre, aux côtés de la Ville de Paris, pour sauvegarder l'emploi des 300 CDD et sous-traitants impactés par les travaux, à travers l'organisation d'un forum ou de sessions de recrutements dédiées.